

Extrait du tract de février 2020. Depuis, la pandémie est passée par là et la réforme est reportée.

### Concertation sur le financement des retraites :

Au cours de la 1<sup>ère</sup> séance, Cyril Chabanier, président de la **CFTC**, a mentionné une étude de l'INSEE qui révèle « **une moindre progression des gains d'espérance de vie pour la période 2014-2019** » ce qui implique de revoir à la baisse le déficit programmé pour 2027.

Il a, par ailleurs, rappelé qu'on pouvait estimer à environ **1/4 la part des mécanismes de solidarité relevant de l'Etat.**

Dans cette logique, le président de la **CFTC** a redit que les efforts visant à réduire ces déficits devaient :

- **s'établir sur des bases claires** qu'il s'agisse des **montants en jeu** ou encore **des acteurs en cause** derrière ces déficits ;
- **être équitablement partagés entre l'Etat, les entreprises et les travailleurs.**

### Retraites, pénibilité : des avancées insuffisantes pour la CFTC

Parmi les bonnes nouvelles annoncées suite à une réunion multilatérale gouvernement / syndicats, la **CFTC** salue l'idée d'une **transition dite à l'italienne**. Autrement dit, pour les générations qui seraient à cheval sur les deux régimes (celles nées entre 1975 et 2004), il est proposé de **continuer à prendre en compte, pour les fonctionnaires, les 6 derniers mois et, pour les salariés du privé et contractuels de la fonction publique, les 25 meilleures années**. Cette revendication **CFTC** garantit donc que les droits générés par l'ancien système soient maintenus dans le nouveau avec une règle de calcul plus favorable.

Les évolutions retenues sur la **retraite progressive** sont aussi de nature à satisfaire la **CFTC**. En effet, elle a été entendue sur **l'abaissement à 60 ans** de l'accès à ces dispositifs au lieu des 62 ans initialement prévus dans la loi.

Rappelons que l'instauration de la retraite progressive à **CASA** est un sujet que défend activement la **CFCT CASA**.

Autres dispositifs pour améliorer l'emploi des seniors : ouvrir une **réflexion sur le CET** (compte épargne temps) et développer le **mécénat de compétences**. Sur ces deux sujets, la **CFTC CASA** a déjà fait des propositions dans ses newsletters mensuelles. Nous avons même interpellé l'année dernière notre directeur général sur le mécénat de compétences.

Le développement de ces trois dispositifs (retraite progressive/ CET /mécénat de compétences) ne fera pas disparaître les difficultés des seniors sur le marché du travail, mais il contribuerait à pallier l'obstacle du relèvement de l'âge de départ. Par ailleurs ces dispositifs conduiraient à ce que les entreprises prennent leur part de l'effort collectif, un principe cher à la **CFTC**.

Au sein de **l'UES CASA**, nous espérons qu'une négociation pourra s'engager suite à la promulgation de la loi sur la réforme des retraites. Nous rencontrons au quotidien des salariés seniors en souffrance en raison d'une absence de perspectives favorables et d'un manque de reconnaissance. De surcroît, ceux-ci redoutent un report de l'âge de départ en retraite avec l'instauration d'un âge pivot à 64 ans.

Concernant **la pénibilité**, la **CFTC** a noté des avancées en matière de reconversion (congés formation) ou de prévention **mais elle attend toujours des annonces fortes et concrètes permettant aux personnes exerçant les métiers les plus pénibles de partir au même âge qu'aujourd'hui**, ainsi que **des avancées sur la réintégration des 4 facteurs de pénibilité exclus lorsque le C3P est devenu C2P**. Elle rappelle encore et toujours que 85% des maladies professionnelles ont précisément pour origine l'un de ces facteurs exclus.



Le gouvernement vient de recourir au 49.3 afin d'adopter sans vote son projet de réforme. La **CFTC** prend bonne note des évolutions apportées au texte, dont certaines reprennent ses propositions (par exemple, l'ouverture de la retraite progressive abaissée de 62 à 60 ans). **Pour autant, beaucoup reste à faire pour rendre le texte acceptable.**